

Temps de travail Fiche Technique N° 2

DURÉE DU TRAVAIL : RÉGIMES PARTICULIERS SERVICES CLIENTS CENTRALISÉS

Date de création : 24/03/06 Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 12/05/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 2 -10 ; page 24 Validé ☑ En diffusion ☑

RAISON D'ÊTRE

Les salariés des Services Clients Centralisés exercent des métiers caractérisés par une certaine pénibilité liée à la prise en charge des demandes des clients. A ce titre, ils bénéficient d'un dispositif de temps de travail spécifique.

PERSONNEL CONCERNE

L'ensemble des salariés des Services Clients Centralisés (Paris St Denis, Lyon Part Dieu et Marseille Joliette), tous métiers confondus (backline, frontline, grands comptes KAD, réseau) bénéficieront de ce dispositif. En sont exclus les salariés au forfait annuel en jours et les salariés au forfait mensuel en heures.

PRINCIPE DU DISPOSITIF

Le dispositif est basé sur l'organisation du temps de travail hebdomadaire sur 36h 40 minutes.

Il en découle un temps de travail mensuel de 158h 52 minutes et un temps de travail quotidien de 7h 20 minutes.

Le temps de travail hebdomadaire excédant 35 heures permettra de bénéficier de 10 jours de JRTT par année civile (cf. Fiche Technique N°9 – **RTT : mode de calcul**).

PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

Ce régime s'applique pour les nouveaux entrants au 1er avril 2006.

CONVERGENCE

 Les salariés des Services Clients Centralisés présents au 31 mars 2006 conservent leur dispositif jusqu'au 31 août 2006. Le dispositif spécifique se mettra en place au 1^{er} septembre 2006.



Temps de travail Fiche Technique N° 2 DURÉE DU TRAVAIL : RÉGIMES PARTICULIERS SERVICES CLIENTS CENTRALISÉS

Date de création : 24/03/06 Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 12/05/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 2 -10 ; page 24 Validé ☑ En diffusion ☑

Société	Statut	Conditions en vigueur	Convergences		Rachats au 1 er janvier		
		Au 1 er avril 2006			2007	2008	2009
Ex DANZAS	Maîtrise	35h50 mn + 5 jours RTT	36h40mn + 10 jours RTT	1er septembre 2006			
Ex ARCATIME	Maîtrise	39h00 mn + 22 jours RTT			5 jours	4 jours	3 jours
Ex DEE	Employé Maîtrise	35h00 mn					
	Maîtrise	36h12 mn + 10 jours RTT			Augmentation de leur rénunération de : 36h12/36h40		
Ex DHL international	Employé Maîtrise	37h00 mn + 12 jours RTT		l er janvier 2007	2 jours		
	Maîtrise	39h00 mn + 23 jours RTT			5 jours	5 jours	3 jours